

ROYAUME DU MAROC
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

Branche Eau

المملكة المغربية
المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب

قطاع الماء

DIRECTION APPROVISIONNEMENTS
ET MARCHES

DIVISION ACHATS PROJETS EAU POTABLE

**PROJET DE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER
DE LA REGION DE CASABLANCA - SETTAT**

**DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION DANS LE CADRE DE LA
PROCEDURE DU DIALOGUE COMPETITIF**

ADDENDUM RECTIFICATIF

LE PRÉSENT DOSSIER DE PRÉQUALIFICATION RECTIFIE ET COMPLÈTE CELUI PUBLIÉ LE 21 MARS 2022

DEFINITIONS

Le dossier de pré-qualification est complété par les définitions suivantes :

« **Dialogue compétitif** » désigne la procédure de passation du contrat PPP, telle que prévue par la loi n° 86-12 promulguée par le dahir n° 1-14-192 du 24 décembre 2014 relative aux contrats de partenariat public-privé et son décret d'application n° 2- 15-45 du 13 mai 2015, tel que modifié et complété.

« **Pré qualification** » désigne la présélection au sens du décret N°2-15-45, notamment son article 26.

« **Programme Fonctionnel** » est celui prévu par la loi n° 86-12 relative aux contrats de partenariat public-privé, notamment son article 5 et par le décret n° 2-15-45 du 13 mai 2015, pris pour l'application de la loi précitée, notamment son article 25.

« **Projet** » désigne l'opération de conception, financement, réalisation et exploitation (*) de l'unité de dessalement d'eau de mer.

(*) Exploitation, entretien, maintenance, renouvellement et réhabilitation.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA PRE-QUALIFICATION

L'Article 2 est complété par ce qui suit :

« La pré-qualification des Candidats constitue l'étape liminaire de la procédure du Dialogue Compétitif qui sera entamée avec les Candidats pré-qualifiés. »

ARTICLE 4.2 : CONSISTANCE DU PROJET

Le second paragraphe est complété comme suit :

« Les travaux comprendront essentiellement les sous-composantes suivantes ; *étant entendu que le Programme Fonctionnel qui sera établi par la Personne Publique et présenté aux Candidats retenus à la suite de cette pré-qualification définira les besoins à satisfaire et les objectifs à atteindre, conformément à la réglementation en vigueur* ».

ARTICLE 12.2. : SITUATION ADMINISTRATIVE

L'article 12.2. (c) est modifié comme suit :

En cas de constitution d'un Groupement : une déclaration de Groupement, signée et la convention légalisée qui précise les responsabilités et la répartition des tâches entre les membres du Groupement avec l'engagement que le mandataire détiendra au moins 34% du capital de la société qui sera créée pour l'exécution du contrat PPP, pendant toute la période de construction et jusqu'à la mise en service de l'unité de dessalement et qu'au-delà de cette période, le taux de participation dans le capital de ladite société pourra être réduit sans être inférieur à 20% pendant la durée restante du contrat PPP.

ARTICLE 12.4 : CRITERES TECHNIQUES DE PRE-QUALIFICATION

Cet article est complété comme suit :

Pour chacun des critères 1, 2 et 3 ci-dessus, l'expression « Avoir réalisé » signifie que la société a réalisé par elle-même ou par une de ses filiales contrôlées, au sens de l'article 143 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, la prestation concernée.

Le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

« Le mandataire du groupement doit être l'opérateur technique chargé de réaliser l'usine de dessalement ».

ARTICLE 13 : LITIGES ANTERIEURS OU EN COURS

Cet article est complété comme suit :

« Le Candidat doit fournir ... ou un tribunal arbitral ». *Les litiges concernés se rapportent spécifiquement aux projets de dessalement d'eau de mer aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Si les parties au litige sont assujettis au principe de la confidentialité, ils doivent faire valoir et de bonne foi cette interdiction par la remise dans leurs dossiers respectifs et pour chaque affaire concernée, indiquée à l'anonymat, la clause de la confidentialité y afférente* ».

ARTICLE 14.1 : ADMISSIBILITE

Le quatrième paragraphe de l'article 14.1 est modifié comme suit :

« Le mandataire du Groupement devra être l'Opérateur Technique chargé de la construction de la station de dessalement et détenir au moins 34% du capital de la future société de projet pendant toute la période de construction (jusqu'à la mise en service de l'unité de dessalement). Au-delà de cette période, ce taux de participation dans le capital de ladite société peut être réduit sans être inférieur à 20% pendant la durée restante du contrat PPP. »

ARTICLE 16 : NOTIFICATION DE LA PRE-QUALIFICATION ET PROCEDURE DE CONSULTATION

Le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

« Les Candidats pré qualifiés recevront le dossier de consultation initial contenant le *Programme Fonctionnel*, le règlement d'appel à la concurrence le projet de contrat PPP, un document indiquant la répartition des risques et l'indication précise des documents juridiques, techniques et financiers que les candidats doivent fournir au soutien de leurs propositions ».

ARTICLE 17.1 : DROITS DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Cet article est modifié comme suit :

« La Personne Publique se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures, sans encourir *aucune* responsabilité. Elle est tenue d'informer les Candidats des *motifs* de sa décision. »

ANNEXE III : MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE IV : FORMULAIRES DE CANDIDATURE

ANNEXE V : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Les annexes suscitées sont annulées et remplacées par les annexes présentées ci-après :

ANNEXE III : MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT

1. Renseignements :

| Le Candidat ou le membre du Groupement le cas échéant | | | | |
|---|--|-------------|--|-------------------------|
| Nom | | Nationalité | | Rôle dans le Groupement |
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| ... | | | | |

Pièces à joindre : Le protocole d'accord des membres du Groupement.

2. Document justifiant le mandat du mandataire (Opérateur Technique) et sa participation à la future société de projet à créer en cas d'attribution du contrat PPP :

| ENGAGEMENT | | |
|---|--|----------------|
| L'Opérateur Technique ainsi que les membres du Groupement (le cas échéant)....., régi par le protocole joint à la demande de participation, soussignés, déclarent donner mandat à l'Opérateur Technique pour les représenter, agir et décider en leur nom au titre de la procédure d'appel à la concurrence pour la réalisation du Projet.....et s'engagent irrévocablement à ce que l'Opérateur Technique détienne à minima 34% du capital de la société de Projet pendant la période de construction (jusqu'à la mise en service de l'unité de dessalement) et à minima 20% pour la durée restante. | | |
| Pour l'Opérateur Technique... (dénomination de l'opérateur technique) | | |
| Signature : | Nom, identité et qualité du signataire : | Lieu et date : |
| Pour le membre du Groupement... (dénomination du membre) | | |
| Signature : | Nom, identité et qualité du signataire : | Lieu et date : |
| Pour le membre du Groupement... (dénomination du membre) | | |
| Signature : | Nom, identité et qualité du signataire : | Lieu et date : |

ANNEXE IV : FORMULAIRES DE CANDIDATURE.

1. Information générale et situation financière

J'atteste avoir pris connaissance des conditions exigées pour être admissible au niveau du dossier de pré-qualification *initié dans le cadre de la procédure du dialogue compétitif.*

a- Les informations doivent être fournies par le mandataire (Opérateur Technique) ainsi que par chacun des membres du Groupement (le cas échéant)

| | | | | | | |
|--|--|------------|-------------|-----------------------------------|----------------------|--|
| 1 | Raison sociale | | | | | |
| 2 | Forme juridique | | | | | |
| 3 | Lieu d'enregistrement | | | Date d'enregistrement | | |
| 4 | Capital | | | | | |
| 5 | Activités (en précisant l'activité principale) | | | | | |
| 6 | Adresse du siège social | | | | | |
| 7 | Téléphone | | Télécopie | | Adresse électronique | |
| <u>Actionnaires principaux</u> | | | | | | |
| | Nom | | Nationalité | | % du capital social | |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |
| 5 | | | | | | |
| Renseignements financiers ; éléments à renseigner par chacun des membres du groupement le cas échéant. | | | | | | |
| <p>Pour chaque Candidat ou membre du Groupement, il leur sera demandé de fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports d'opinion du commissaire aux comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ; - Les indicateurs suivants sur les trois années 2017-2018 et 2019 ainsi que les capitaux propres de l'exercice 2016 en devise et en contrevaletur MAD - En cas de Groupement, le mandataire doit fournir le document des chiffres agrégés de l'ensemble des membres dudit Groupement. | | | | | | |
| | Année 2019 | Année 2018 | Année 2017 | Moyenne des indicateurs et ratios | | |
| Capitaux propres n | | | | | | |
| Capitaux propres n-1 | | | | | | |
| Chiffre d'affaires HT | | | | | | |
| EBITDA | | | | | | |
| Service de la dette | | | | | | |
| EBITDA/service de la dette | | | | | | |

| | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Résultat net | | | | | | |
| Résultat net n/ capitaux propres n-1 | | | | | | |

Pièces à joindre :

1. Les statuts des Candidats,
2. Attestation d'enregistrement

| | | |
|-----------|-----------|----------------------|
| Contact | | |
| Téléphone | Télécopie | Adresse électronique |

b- Documents justifiant :

La *situation* financière : le Candidat doit soumettre les bilans et états financiers audités des cinq exercices (2016 à 2020), qui devront démontrer sa solidité financière à court terme et sa rentabilité à long terme. Le Candidat doit soumettre les rapports financiers annuels certifiés de ces années, incluant en particulier les comptes d'exploitation et de résultat, le tableau des emplois et des ressources et les bilans. Le rapport financier annuel doit être le document officiel imposé aux sociétés du type du/des Candidats dans son/leurs pays d'origine, et doit inclure obligatoirement tous les commentaires, notes et autres informations financières faisant normalement partie du rapport financier annuel. *A minima, les attestations prévues au niveau de l'article 12.3 doivent être rédigées en langue française ou, le cas échéant accompagnées par des traductions officielles.*

1. Expériences professionnelles :

Le Candidat devra satisfaire aux critères minima cités à l'article 12 du présent dossier de pré-qualification.

Le Candidat est appelé également à préciser la consommation énergétique par m³ d'eau produite.

A-Réalisation d'usine de dessalement

| Projet | Personne Publique / et Lieu / ville | Capacité (m ³ /j) | Coût du projet en Millions de Dirhams | Date de mise en service | Consommation énergétique (Kwh/m ³) | Nature et rôle dans le projet en cas de Groupement |
|--------|-------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|--|--|
| 1- | | | | | | |
| 2- | | | | | | |
| 3- | | | | | | |
| | | | | | | |

B-Réalisation d'émissaire

| Projet | Personne publique / Maître d'Ouvrage et Lieu / ville | Linéaire posé (en m) | Diamètre (en mm) | Coût du projet en Millions de Dirhams | Date de mise en service | Nature et rôle dans le projet en cas de Groupement |
|--------|--|----------------------|------------------|---------------------------------------|-------------------------|--|
| 1- | | | | | | |
| 2- | | | | | | |
| 3- | | | | | | |
| | | | | | | |

C-Exploitation d'usine de dessalement

| Projet | Nature des prestations | Date début d'exploitation | Date fin d'exploitation | Nature et rôle dans le projet en cas de groupement |
|--------|------------------------|---------------------------|-------------------------|--|
| 1- | | | | |
| 2- | | | | |
| 3- | | | | |
| 4- | | | | |
| 5- | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Pièces à joindre :

-Fiches techniques des projets

-Certificats, ou attestations émanant des concédants ou des autorités compétentes du projet justifiant les réalisations et les exploitations gérées et indiquées dans les états ci-dessus. Ces attestations doivent être signées. Tout document établi dans une langue autre que le français devra être accompagné d'une traduction établie par un traducteur assermenté

-Dans le cas où un Candidat présente des références au nom d'une de ses filiales contrôlées, il doit joindre les documents administratifs justifiant ces liens de contrôle.

Annexe V : Modèle de la déclaration sur l'honneur.

Pré-qualification N°01/DAM/EE/2022 relatif au PROJET DE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER POUR L'AEP DE LA REGION DE CASABLANCA - SETTAT

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] : (1)

Inscrit au registre de commerce de [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

N° de l'identification fiscale (1)

N° de l'identifiant commun des entreprises (ICE) (1)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : [prénom, nom et qualité en précisant les pouvoirs qui lui sont conférés]

Agissant au nom et pour le compte de

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Au capital de :

Adresse du siège :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] (1)

Inscrite au registre de commerce [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

N° de l'identification fiscale (1)

N° de l'identifiant commun des entreprises (ICE) (1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de pré-qualification et les addenda éventuels ;
2. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans les cahiers des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
3. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;

Ou (2)

Étant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

4. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation du contrat de PPP et son exécution ;
5. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de passation du contrat et de son exécution ;
6. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt conformément à l'article 11.1 du dossier de pré-qualification.
7. Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
8. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues à l'article 24 du décret n°2-15-45 du 24 rajeb 1436 (13 mai 2015) pris pour l'application de la loi n°86-12 en cas d'inexactitude des informations indiquées dans la déclaration sur l'honneur ou en cas de production de pièces falsifiées ou le fait de commettre des actes frauduleux.

Fait à, le

Signature et cachet du Candidat

(Nom et qualité de la personne signataire ayant le pouvoir d'engager le Candidat)

-
- (1) Ces mentions ne concernent que les sociétés assujetties à cette obligation. Les Candidats non installés au Maroc devront préciser la référence des documents équivalents dans leur pays d'origine ou de provenance ou à défaut déclarer de bonne foi que ces documents ne sont pas produits dans leur pays.
 - (2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)
 - (3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.